Anti-grippaux: recommandations du ministère de la santé

Compte Test - 2009-05-07 20:37:00 - Vu sur pharmacie.ma

Rabat le 7 mai 2009:Une circulaire émanant du munistère de la santé et destinée aux conseils de l'ordre des pharmaciens, rappelle les conditions d'utilisation de l'Oseltamivir (TAMIFLU®) et du Zanamivir (RELENZA®).Cet écrit oblige le pharmacien à ne délivrer ces deux antiviraux que sur prescription médicale, en présence de signes cliniques évocateur de cette affection et dans un contexte épidémiologique particulier. Une mauvaise utilisation de ces deux produits pourrait selon cette même circulaire favoriser les phénoménes de résistance. Rappelons qu' à ce jour, aucun cas de grippe porcine n'a étédéclaré au Maroc. (Cliquer ici pour lire la circulaire 00823)